

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Ce 26 novembre 2025

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 26 novembre 2025, à 19 h, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

**Présents :**

M.	Jaclin Bégin	Prefet
M <sup>me</sup>	Cindy Demers	Authier
MM.	Fernand Major	Authier-Nord
	Daniel Favreau	Chazel
M <sup>mes</sup>	Cathy Gauthier	Clermont
	Claire Paquet	Clerval
MM.	Denis Blais	Duparquet
	Alain St-Pierre	Dupuy
	Serge Marquis	Gallichan
M <sup>me</sup>	Sophie Bouchard	La Reine
MM.	Yves Dubé	La Sarre
	Tony Boudreau	Macamic
M <sup>me</sup>	Sarah S. Boughammi	Normétal
MM.	Pierre Godbout	Pouliaries
	Jean-François Boutin	Rapide-Danseur
	Sébastien Roy	Roquemaure
	David Goulet	Ste-Germaine-Boulé
	Rémi Morin	Sainte-Hélène
	Mathieu Cloutier	Taschereau
	Alain Guillemette	Val Saint-Gilles
M <sup>me</sup>	Linda C. Bédard	Secteur Languedoc
Directeur général :	M.	Normand Lagrange
Directeur général adj. :	M.	Éric Fournier
Directrice des finances :	M <sup>me</sup>	Laurie Béchard
Secrétaire d'assemblée :	M <sup>me</sup>	Vanessa Pronovost

**Absents :**

M <sup>mes</sup>	Joanie Roy	Palmarolle
	Diane Provost	Saint-Lambert
	Vacant	Secteur Saint-Eugène de Chazel

**CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

Le préfet souhaite la bienvenue aux nouveaux élus présents : mesdames Cindy Demers d'Authier et Claire Paquet de Clerval, monsieur Alain St-Pierre de Dupuy, madame Sarah Sophia Boughammi de Normétal et monsieur Jean-François Boutin de Rapide-Danseur.

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;

4. Adoption et ratification des procès-verbaux;
5. Affaires en découlant;
6. Rapports et comptes rendus;
7. Informations;
8. Prévisions budgétaires 2026 – MRC d'Abitibi-Ouest;
9. Administration générale;
10. Développement;
11. Aménagement;
12. Matières résiduelles;
13. Gestion des territoires non organisés;
14. Résolutions diverses;
15. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
16. Levée et fermeture de la séance.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-205 Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

#### ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

#### Adoption du procès-verbal du conseil

25-206 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest du 22 octobre 2025.

#### Ratification des procès-verbaux du comité administratif

25-207 Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux du comité administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest des 8 et 22 octobre 2025.

## AFFAIRES EN DÉCOULANT

### **Projet de règlement décrétant une dépense de 5 889 945 \$ et un emprunt de 4 889 945 \$ en immobilisation pour la mise en place d'une installation de traitement des matières organiques**

Un suivi est fait concernant le projet de plateforme de compostage et le règlement d'emprunt nécessaire à sa réalisation. Considérant les coûts importants, d'autres scénarios sont présentement en analyse, et une rencontre avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a été sollicitée.

## RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Messieurs Jaclin Bégin et Normand Lagrange résument les différentes rencontres auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois.

## INFORMATIONS

### **Virage numérique de Transport Coup de pouce**

La MRC d'Abitibi-Ouest est fière d'annoncer une modernisation importante du service de transport collectif Transport Coup de pouce, avec un passage vers une solution numérique. Dès maintenant, tous les citoyens, qu'ils soient déjà membre ou non, sont invités à se procurer leur carte d'accès numérique.

### **Sondage : Satisfaction à l'égard des services municipaux**

La firme de sondage Léger, suivant le contrat octroyé par la MRC d'Abitibi-Ouest, débutera un sondage auprès de la population afin de connaître la satisfaction des citoyens à l'égard des services municipaux offerts sur notre territoire.

Chaque ménage recevra une invitation par la poste contenant un code d'accès unique permettant de répondre au sondage en ligne. Un sondage téléphonique est également prévu pour rejoindre la clientèle ayant moins accès à la technologie, telle que les aînés.

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

Le cahier des prévisions budgétaires a été transmis à chacun des membres du conseil.

Monsieur Normand Lagrange, directeur général, présente les principes budgétaires retenus pour l'année 2026.

### **Principes budgétaires 2026**

25-208

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu d'adopter les principes budgétaires pour l'année 2026 de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, tels que présentés.

Lesdits principes font partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduits.

## **Prévisions budgétaires 2026 – Fonds administration générale**

Madame Laurie Béchard, directrice des finances et de l'administration, présente les faits saillants des prévisions budgétaires et énonce les revenus, les dépenses, les conciliations à des fins fiscales ainsi que les quotes-parts de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour l'année 2026.

Les pages 3, 4 et 5 du cahier des prévisions budgétaires ont été détaillées et les différentes variations ont été précisées.

Échanges et discussions suivent.

### **Les quotes-parts à imposer et leur répartition selon les prévisions budgétaires 2026**

#### **Revenus – Quotes-parts et répartition aux municipalités membres**

	Dépenses	Recettes totales	Conciliation à des fins fiscales	Quotes-parts 2026
Législation	94 900 \$	5 900 \$	11 000 \$	78 000 \$
Gestion financière & greffe	841 100 \$	647 000 \$	(18 300 \$)	212 400 \$
TNO Rivière-Ojima	45 500 \$	45 500 \$	----	----
Évaluation Partie 1 (2)	744 400 \$	61 800 \$	8 300 \$	674 300 \$
Sécurité civile	73 000 \$	----	18 000 \$	55 000 \$
Transport collectif	659 000 \$	602 000 \$	57 000 \$	----
Boues fosses septiques	215 000 \$	258 500 \$	(43 500 \$)	----
Plan de gestion des matières résiduelles	205 500 \$	127 300 \$	23 200 \$	55 000 \$
Cours d'eau	14 800 \$	5 000 \$	----	9 800 \$
Plan climat	250 000 \$	250 000 \$	----	----
Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)	4 623 500 \$	2 243 600 \$	89 400 \$	2 290 500 \$
Collecte et transport déchets	3 015 200 \$	1 852 500 \$	----	1 162 700 \$
Santé - Bien-être	186 500 \$	186 500 \$	----	----
Aménagement	1 647 700 \$	1 464 400 \$	(8 000 \$)	191 300 \$
Développement	3 199 900 \$	3 067 200 \$	42 700 \$	90 000 \$
Forêt / géomatique/ proximité	888 300 \$	845 700 \$	2 600 \$	40 000 \$
Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)	126 200 \$	114 900 \$	----	11 300 \$
Fonds - lots intramunicipaux	650 700 \$	650 700 \$	----	----
<b>TOTAL – PARTIE 1</b>	<b>17 481 200 \$</b>	<b>12 428 500 \$</b>	<b>182 400 \$</b>	<b>4 870 300 \$</b>
Fonds locaux investissement	55 000 \$	55 000 \$	----	----
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>17 536 200 \$</b>	<b>12 843 500 \$</b>	<b>182 400 \$</b>	<b>4 870 300 \$</b>

### **Prévisions budgétaires, quotes-parts 2026 et fonds locaux d'investissement – Adoption**

**ATTENDU** la présentation du cahier des prévisions budgétaires 2026 et de ses faits saillants;

**ATTENDU** les quotes-parts à imposer au montant de 4 870 300 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Sébastien Roy, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu d'adopter, tels que présentés, les prévisions budgétaires, les quotes-parts à imposer découlant des prévisions budgétaires 2026 et les fonds locaux d'investissement.

Le cahier des prévisions budgétaires – Fonds administration générale fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

### Surplus et fonds réservés

**ATTENDU QUE** certains surplus ont été affectés à différents postes budgétaires afin de réduire les montants à répartir aux municipalités;

**ATTENDU QUE** ces surplus sont appropriés pour être ainsi répartis :

<b>FONDS D'ADMINISTRATION – PARTIE 1 : SURPLUS</b>	
<b>Affectations courantes</b>	
Législation	11 000 \$
Gestion financière et greffe	70 000 \$
Évaluation Partie 1 (2)	16 300 \$
Sécurité civile	18 000 \$
Transport	57 000 \$
Plan de gestion des matières résiduelles	26 200 \$
Développement	6 500 \$
Forêt / Géomatique / Forêt de proximité	21 100 \$
<b>Total des affectations courantes</b>	<b>226 100 \$</b>
<b>Affectations particulières</b>	
CVMR – Augmentation contrats de collecte, transport et enfouissement	241 900 \$
Développement – Mise de fonds Vitalisation et coopération	61 700 \$
<b>Total des affectations particulières</b>	<b>303 600 \$</b>
<b>TOTAL DE L'APPROPRIATION DE SURPLUS 2026</b>	<b>529 700 \$</b>

25-210

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'approprier les montants ci-dessus mentionnés afin qu'ils fassent partie intégrante des prévisions budgétaires 2026.

### Tarification – Prévisions budgétaires 2026

25-211

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'établir la tarification ci-après :

- **Fusion ou regroupement de municipalités** : lors d'une fusion ou le regroupement de municipalités afin de former un nouveau territoire, les honoraires professionnels en évaluation foncière sont de type forfaitaire fixe, suivant négociation avec l'évaluateur responsable et la MRC. Ces honoraires sont payables par la ou les municipalités concernées.
- **Examen du rôle d'évaluation foncière** : lorsque l'évaluateur agréé émet une recommandation d'équilibration pour un rôle triennal dont l'équilibration est facultative, la décision d'équilibrer ou non est prise par la municipalité concernée, et celle-ci assume les frais additionnels en découlant.
- **Cours d'eau** : lors d'une intervention dans un cours d'eau, les travaux seront effectués par des personnes qualifiées en la matière et les frais seront facturés directement à la ou aux municipalités concernées.
- **Inforoute et réseau large bande** : les frais de support technique, de gestion de réseau et de développement ainsi que les frais récurrents de l'Inforoute municipale et du réseau à large bande sont facturés aux municipalités.
- **Système d'information géographique** : une tarification de 300 \$ par municipalité s'applique pour le support technique du système d'information géographique. À cela s'ajoute une tarification pour les usagers externes ou les municipalités qui comptent plus de trois utilisateurs.

- **Microsoft 365** : l'utilisation de Microsoft 365 est facturée aux municipalités adhérentes.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Engagements 2026

**CONSIDÉRANT** l'enveloppe dédiée pour l'année 2026-2027 suivant l'entente du FRR;

**CONSIDÉRANT** les sommes non engagées des années antérieures;

25-212 **EN CONSÉQUENCE**, proposé par madame Sophie Bouchard, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D'ENGAGER**, pour l'exercice financier 2026, à même le Fonds régions et ruralité, les montants ci-après :

<b>Gestion financière</b>		
Gestion de l'entente		85 600 \$
<b>Aménagement</b>		
Fonctionnement		216 900 \$
<b>Développement</b>		
Contribution aux organismes		43 500 \$
<b>Développement économique</b>		
Fonctionnement		463 500 \$
Entente sectorielle développement		41 400 \$
<b>Tourisme</b>		
Fonctionnement		190 700 \$
<b>Développement rural</b>		
Fonctionnement		316 900 \$
<b>Culture</b>		
Entente culturelle		72 000 \$
Ministère Culture et Communications		14 700 \$
<b>Total FRR – volet 2</b>		<b>1 445 200 \$</b>

- **QUE** toute somme non engagée d'une priorité d'intervention puisse hausser le seuil d'engagement d'une autre priorité d'intervention pour laquelle les dépenses y sont supérieures.

### FQM Assurances – Assurance collective : Renouvellement

**CONSIDÉRANT QUE**, le 1<sup>er</sup> juin 2022, la MRC d'Abitibi-Ouest a adhéré au contrat d'assurance collective dont la FQM est Preneur auprès de Desjardins Assurances (ci-après désigné : « le Contrat »);

**CONSIDÉRANT QUE** les garanties d'assurances choisies par la MRC dans le cadre du Contrat doivent être maintenues pendant une période minimale de vingt-quatre (24) mois avant de pouvoir être modifiées;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest a maintenu les garanties choisies pour la période minimale de vingt-quatre (24) mois;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest désire ajouter les garanties d'assurances prévues à son contrat d'assurance collective;

25-213 **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu :

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest modifie le régime actuel en ajoutant l'option suivante au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :
  - Télémédecine;
- **QUE** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, soit autorisé à signer, pour le compte de la MRC d'Abitibi-Ouest, la Demande de révision des choix d'options de régime au 1<sup>er</sup> janvier 2026;
- **QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à FQM Assurances.

**L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue – Contribution au partenariat**

**ATTENDU**

la convention d'aide financière intervenue entre la ministre des Affaires municipale et L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, dans le cadre du volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité, pour le projet *Renforcement de l'écosystème de connaissances régionales*;

**ATTENDU QUE**

chacune des MRC de la région ont accepté de contribuer financièrement au projet, pour un total de 70 000 \$;

25-214

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Denis Blais, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu :

- **DE CONFIRMER** la participation financière de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour un montant annuel de 9 874 \$, pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, tout document à intervenir en vertu de la présente résolution.

**DÉVELOPPEMENT**

**Comité consultatif jeunesse – Nomination**

25-215

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Sarah S. Boughanmi et unanimement résolu de nommer la personne suivante au comité consultatif jeunesse de la MRC d'Abitibi-Ouest :

**12-15 ans**

Élisabeth Bédard, Macamic

**Programme de soutien financier aux projets culturels – Date de dépôt de projets**

25-216

Proposé par monsieur Denis Blais, appuyé par madame Cathy Gauthier et unanimement résolu de fixer la date butoir de dépôt des projets présentés dans le cadre du *Programme de soutien financier aux projets culturels* au 27 février 2026.

**Expositions à la MRC d'Abitibi-Ouest – Appel de dossiers d'exposition**

**ATTENDU QUE**

la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite inviter les artistes en arts visuels de son territoire à soumettre un dossier d'exposition afin d'offrir une vitrine aux talents locaux et de faire rayonner leurs œuvres auprès de la communauté;

25-217

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par madame Sophie Bouchard, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'ouvrir la période d'appel de dossiers d'exposition jusqu'au 30 janvier 2026, pour une première exposition qui se déroulera au printemps, de mars à juin 2026, ainsi que pour une seconde exposition qui se déroulera à l'automne, de septembre à décembre 2026.

**Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) – Dates de dépôt de projets**

25-218

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par madame Cindy Demers et unanimement résolu de fixer les dates butoirs de dépôt des projets présentés dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* au 27 mars et au 25 septembre 2026.

**AMÉNAGEMENT**

**Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) : Réalisation des étapes 1 à 3 par la Fédération québécoise des municipalités – Amendement de la résolution 25-47**

**ATTENDU QUE**

le conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest a accepté la proposition de la FQM, d'un montant total de 85 500 \$ taxes en sus, pour accompagner la MRC d'Abitibi-Ouest dans la mise à jour de son Plan d'intervention;

**ATTENDU QUE**

cette proposition se divise en deux volets, soit :

- Volet 1 – Accompagnement, activités de démarrage, gestion de projets et appel d'offres ;
- Volet 2 – Réalisation des étapes 1 à 3 du Plan d'intervention.

**ATTENDU QUE**

le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a confirmé une aide financière de 50 000 \$ dans le cadre du volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour le premier volet, soit l'aide au démarrage;

**ATTENDU QUE**

la MRC est en attente d'une confirmation du MTMD pour l'octroi d'une aide financière pour la réalisation des étapes 1 à 7 du PIIRL;

25-219

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Denis Blais, appuyé par madame Claire Paquet et unanimement résolu :

- **D'AMENDER** la résolution 25-47 afin qu'elle se lise comme suit :

- **D'ACCEPTER** le volet 1 de la proposition de la FQM, d'un montant de 39 900 \$ taxes en sus, pour l'accompagnement, les activités de démarrage, la gestion de projets et la rédaction d'un appel d'offres;
- **D'ACCEPTER** le volet 2 de la proposition de la FQM, d'un montant de 45 600 \$ taxes en sus, pour la réalisation des étapes 1 à 3 du PIIRL, le tout, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière demandée dans le cadre du PAVL;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

**Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) : Réalisation des étapes 4 à 7 – Adjudication**

**ATTENDU QU'** un appel d'offres public a été lancé pour la révision complète d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Étapes 4 à 7;

**ATTENDU QUE** la MRC Abitibi-Ouest a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM pour la rédaction et le suivi de l'appel d'offres public [Ref. : n° 531870002502];

**ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues :

Soumissionnaire	Montant avant taxes	Pointage final
Solmotech	Non-conforme	
Maxxum Gestion d'actifs	493 989,60 \$	1,52
Pluritec Ltée	567 600,00 \$	1,51
Tétra Tech QI Inc.	642 312,60 \$	1,24

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection pour l'évaluation des offres, d'accorder le contrat n° 531870002502 à la firme « Maxxum Gestion d'actifs » étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

25-200

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par madame Claire Paquet, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission de Maxxum Gestion d'actifs relative à un contrat de services professionnels pour la révision complète du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Étapes 4 à 7, au montant de 567 964,54 \$ taxes incluses, le tout, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière demandée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente adjudication.

Le cahier des charges, les addendas, la soumission et la résolution du conseil valent contrat.

### MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### **Centre de valorisation des matières résiduelles (Écocentre) – Horaire 2026**

25-221

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu d'adopter l'horaire des congés fériés pour l'année 2026 et des jours de fermeture additionnels pour la saison hivernale de l'écocentre du Centre de valorisation des matières résiduelles.

Le document « Fermeture de l'écocentre 2026 » fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

### GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

#### **Appel de candidature – Représentation du secteur de Saint-Eugène-de-Chazel (TNO Rivière-Ojima) au sein du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest**

La MRC d'Abitibi-Ouest lance un appel de candidature afin de désigner un représentant ou une représentante du secteur de Saint-Eugène-de-Chazel pour siéger au conseil d'administration de la MRC. Une correspondance a été transmise à l'ensemble des résidents du secteur à cet effet.

### RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

### AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

#### **Règlement n° 02-2025 sur les quotes-parts et leur paiement (Compétences (Ensemble des municipalités locales))**

Ayant déjà reçu copie du règlement n° 02-2025 ayant pour but d'établir les critères pour la répartition des dépenses de la MRC entre les municipalités locales de son territoire, incluant les territoires non organisés de la MRC, lorsque ces dépenses sont relatives à des fonctions pour lesquelles l'ensemble des municipalités locales doivent contribuer, les membres du conseil en dispensent la lecture.

25-222

Proposé par madame Sophie Bouchard, appuyé par monsieur Alain St-Pierre et unanimement résolu d'adopter le règlement 02-2025, dit « *Règlement sur les quotes-parts et leur paiement (Compétences (Ensemble des municipalités locales))* ».

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

**Règlement n° 03-2025 fixant la tarification et les méthodes de paiement lors du dépôt d'une demande de révision devant l'organisme municipale responsable de l'évaluation (OMRÉ) de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest**

Ayant déjà reçu copie du règlement n° 03-2025 ayant pour but de fixer la tarification et les méthodes de paiement lors du dépôt d'une demande de révision devant l'organisme municipale responsable de l'évaluation (OMRÉ) de la MRC d'Abitibi-Ouest, les membres du conseil en dispensent la lecture.

25-223

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'adopter le règlement 03-2025, dit « *Règlement fixant la tarification et les méthodes de paiement lors du dépôt d'une demande de révision devant l'organisme municipale responsable de l'évaluation (OMRÉ) de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest* ».

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

**LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE**

25-224

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 22 h.

---

Le préfet

---

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 17 décembre 2025

*Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*